

SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CONSEIL SYNDICAL DU 3 AVRIL 2023

PROCES VERBAL

Le vingt-deux décembre deux mille vingt deux

Le Conseil du Syndicat MIXTE de l'Arrondissement d'Avesnes s'est réuni à MAUBEUGE, sous la présidence de Arnaud DECAGNY, après convocation légale de ses membres en date du 16 décembre 2022.

	Membres titulaires	Membres suppléants
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	ASCONE Guisepppe BELAZIZ Grégory BOISART Maurice BOUILLIEZ Alain DECAGNY Arnaud DELCROIX Dominique DETRAIT Michel DUPONT Claude DUVEAUX Michel FLINOIS Marie-Catherine FRIART GIGAREL Caroline GEORGES Hugo HANNECART Michel LEBLANC Jean-Pierre LEFERME Daniel MONNIER Jean-Pierre PIETTE Fabrice ROSIER Ghislain ROMBEAUT Jean-Pierre THURETTE Jacques VANBELLE Grazielle VAN CAUWENBERGE Aude WILLOT Didier	BONDUE Bernard COURTIN Benoit DELABRE Emmanuelle DEVILLERS Sylvie DURIEUX Jean GUILLAUME-MAINGUIN Serge LAMQUET Jacques LEDUC Patrick LEMOINE Martine MAHIEUX Marjorie MANFROY Jean-Pierre MARET Jean-Claude PAREE Alexandre PETIT Vincent PIETTE Thomas REFAS Naguib ROULY Brigitte SERHANI Samia SERPILLON Lucien SULECK Josiane TOURNAY Sylvie WILMOTTE Stéphane ZELANI David
Communauté de Communes du Pays de Mormal	BERTAUX Luc BLOMME Claude DUMORTIER Hélène ERLEM François LEGROUX Christophe LESOURD Guillaume MONIER Nathalie PIANA Patrick SARRAUTE Philippe SOSZYNSKI Thierry	BAUDEZ Jean-Louis DORLODOT Christian GERARD Alain LECERF Yohann ROMAIN Frédéric
Communauté de Communes Cœur Avesnois	COURET Vincent DELTOUR Alain DEUDON Daniel DOSEN Nicolas DUCANCHEZ Damien FOVEZ Jean-Claude WATREMEZ Colette	BERTEAUX André BEUGNIES Jérôme DEHEN Patrick JOLY Monique NOYON Pascal RICHARD Alain RIGONI Orfeo
Communauté de Communes Sud Avesnois	BAUDRY Jean François BOUTTEFEUX Joëlle COBUT Pascal GARY Claude LEFORT Corinne SIMPERE Maxence	ALCESILAS Jérôme CHICK Clément TROCLET Amandine

Membres ayant donné pouvoir : Madame Hélène DUMORTIER à Madame Nathalie MONIER, Madame Joëlle BOUTTEFEUX à Monsieur Jean-François BAUDRY, Monsieur Maxence SIMPERE à Madame Corinne LEFORT.

Absents excusés non représentés : Monsieur Michel DUVEAUX, Monsieur Daniel LEFERME, Madame Grazielle VANBELLE, Monsieur Thierry SOSZYNSKI, Monsieur Daniel DEUDON, Monsieur Damien DUCANCHEZ, Monsieur Pascal COBUT, Monsieur Claude GARY.

Le nombre de présents : 27

Le nombre de votants : 30

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 46

Le quorum est donc atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOUILLIEZ,

Monsieur Le Président, Monsieur Arnaud DECAGNY fait l'appel, et confirme que le quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Alain BOUILLIEZ comme secrétaire de séance, qui accepte.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Syndical du 22 décembre 2022

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 22 décembre 2022, transmis avec la convocation, a été adopté sans réserve par l'Assemblée.

Mme WATREMEZ nous notifie la mauvaise orthographe dans son nom de famille dans ce procès-verbal et demande sa correction.

2. Compte de gestion 2022

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain BOUILLIEZ.

Ce dernier rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion 2022 de Monsieur le Receveur Principal a été remis au SMIAA.

Il comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion pendant l'exercice budgétaire 2022.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- . la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- . les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- . la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- . le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- . et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

Le bilan de résultat est le suivant :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	RESULTAT DE CLOTURE 2022
Investissement	-469 970,00		934 138,39	-605 672,70	-141 504,31
Fonctionnement	5 011 093,19	-558 106,00	2 107 957,12		6 560 944,31
TOTAL	4 541 123,19	-558 106,00	3 042 095,51	-605 672,70	6 419 440,00

La lecture des opérations passées au titre de l'exercice 2022 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

Toutefois, une différence sur le résultat de clôture de la section d'investissement de - 605 672.70 € existe entre le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 en raison de l'apurement du

compte 1069 réalisé par opération non budgétaire sur l'exercice 2022 conformément à la délibération ° 09/22 du 22 décembre 2022

Les résultats de clôture du compte administratif 2022 seront corrigés en conséquence.

Ouïe l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical du S.MI.A.A., après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

- **AUTORISE** l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2022 par une opération d'ordre non budgétaire par débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés », d'un montant 605 672,70 €.

3. Compte administratif 2022

Monsieur Alain BOUILLEZ est élu à l'unanimité pour présenter et faire voter le compte administratif 2022.

Le conseil examine les pièces du Compte Administratif transmises avec la convocation au Conseil, c'est-à-dire la note de présentation retraçant les informations financières essentielles ainsi que les tableaux détaillés par imputation du budget (annexés à la présente délibération).

Considérant que le compte de gestion 2022 fait apparaître une différence sur le résultat de clôture de la section d'investissement de - 605 672,70 €, résultant de l'apurement du compte 1069 réalisé par opération non budgétaire sur l'exercice 2022 conformément à la délibération n° 09/22 du 22 décembre 2022, qu'il convient de corriger en conséquence sur les résultats de clôture du compte administratif 2022.

Mme WATREMEZ demande des explications sur les résultats de clôture des comptes concernant les restes à réaliser.

Monsieur BOUILLIEZ explique que le résultat cumulé n'est pas considéré comme le total disponible pour le partage aux EPCI adhérents car ce résultat comprend les sommes nécessaires à la contre passation des provisions et au paiement des « restes à réaliser » avec les opérations en cours comme le Hall de déchargement, le Réseau de Chaleur Urbain de Maubeuge et les travaux de mise en conformité au BREF qui seront réalisés sur le budget annexe SVED de la CAMVS conformément aux conventions de répartition d'actif/passif et convention de mise à disposition du CVE.

Monsieur le Président rappelle qu'il va y avoir un nouveau prestataire pour gérer l'incinérateur et qu'un nouveau marché a été lancé et sera attribué en fin 2023 d'où les travaux de mise en conformité au Centre de Valorisation Energétique.

Avant le vote du compte administratif, M. BOUILLIEZ revient sur le montant du résultat de l'exercice 2022 et explique que la clé de répartition a déjà été votée par la CAMVS.

Mme WATREMEZ demande sur quels critères a été définie la clé de répartition.

M. BOUILLIEZ n'ayant plus les chiffres en tête, Mme MORLAND prend la parole en indiquant que chaque EPCI a voté en fin d'année la convention de répartition actif/passif définissant la clé de répartition du solde du Syndicat et que cette clé a été définie par calcul au prorata des cotisations versées par chacun des EPCI tout au long de la vie du Syndicat.

Mme MORLAND précise qu'un nouveau calcul sera pris en compte avec le compte de résultat 2022 car la convention avait été votée avec les derniers chiffres connus de 2021, ce qui permettra de connaître les chiffres définitifs mais que le pourcentage de la clé de répartition restera inchangé.

Ouïe l'exposé de Monsieur BOUILLIEZ,

Le Conseil Syndical du S.M.I.A.A., après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix)

- **DECIDE** de voter et arrêter les résultats définitifs détaillés ci-dessus du Compte Administratif 2022,

	Fonctionnement € HT	Investissement€ HT
Recettes	13 126 271,17	6 142 954,53
Dépenses	11 018 314,05	5 208 816,14
Résultat de l'exercice 2022	2 107 957,12	934 138,39
Résultat antérieur reporté	4 452 987,19	-469 970,00
Apurement du compte 1069		-605 672,70
RESULTAT DE CLOTURE 2022	6 560 944,31	-141 504,31

- **DONNE POUVOIR** à son Président pour signer toutes les formalités et actes nécessaires.

4. Décisions passées par le Président dans le cadre de sa délégation

Aucune décision n'a été prise par le Président.

5. Informations et questions diverses

Aucune information n'a été délivrée et aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président prend la parole et remercie les conseillers de leur présence et le personnel du SMIAA devenu le personnel de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour le travail réalisé. Il indique avoir une pensée particulière pour Damien DUCANCHEZ, qui a été longtemps Président du Syndicat et que nous sommes maintenant dans l'attente de la suite à donner par les intercommunalités, pour la gestion du Centre de Valorisation Énergétique mais également de la compétence Déchets qui a fait couler beaucoup d'encre.

Le Président termine en invitant tous les conseillers à prendre ce dernier verre de l'amitié.

Le Président du SMIAA :

Arnaud DECAGNY

Le secrétaire de séance :

Alain BOUILLIEZ